

Hier

CAUCHEMAR

Aujourd'hui

Bulletin intérieur d'information et de liaison
de l'Amicale des Déportés Politiques de

MAUTHAUSEN

ESPOIR

Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, 10, rue Leroux - PARIS (16^e) - Tél. : KLÉ. 79-10

IL Y A UN AN

Publié par Emile VALLEY,
Secrétaire adjoint de l'Amicale, Responsable du Comité National Français à la Libération du Camp de Mauthausen.

Il y a un an... le 5 mai 1945 : le camp était libéré. Le 21 avril 1945, la bataille fait rage! A l'Est, les Russes sont à quelques dizaines de kilomètres de Mauthausen; à l'Ouest, les troupes américaines approchent. Nous sentons la libération proche, mais un malaise terrible plane; le camp sera-t-il exterminé?

C'est dans cette atmosphère qu'une rumeur se répand dans le camp; la Croix-Rouge Internationale vient pour rapatrier les Français.... Nous n'osons y croire; pourtant cette rumeur se confirme, et le 22 avril nous voyons apparaître les camions tout blancs de la Croix-Rouge.

Nous devons signaler, entre parenthèses, que jusqu'à ce jour la Croix-Rouge Internationale avait dû ignorer qu'il y avait un camp de concentration à Mauthausen, puisque nous n'avons jamais entendu parler d'elle, aussi bien pour la correspondance que pour les colis, et pas davantage pour des inspections par lesquelles elle aurait pu se rendre compte si ledit camp fonctionnait conformément aux

< lois de la guerre > dont il est fait si grand tapage pour les prisonniers de guerre allemands se trouvant actuellement en France.

Le dimanche 22 avril, un premier convoi de 550 personnes part sur la Suisse; 490 femmes en forment l'élément principal, ce sont des Belges et des Françaises venant de Ravensbrück, à la dernière minutes 70 hommes doivent compléter cet effectif. Qui va-t-on choisir?

Les chefs nazis refusent d'évacuer les malades, ils ne veulent pas que leur aspect physique soit la condamnation des S.S. et des camps de concentration.

Le 22 avril, partait donc avec les 490 femmes 70 Français désignés parmi les déportés relativement « bien portants ». Quelle joie pour tous, que le départ de ce premier convoi, même pour ceux qui restaient. Nous pensions qu'au moins ceux-ci seraient sauvés, qu'ils pourraient faire connaître, les horreurs des camps de concentration et

Voir suite page 2.

LE PROCÈS DE MAUTHAUSEN

Par F. RICOL — Secrétaire Général de l'Amicale

J'ai été appelé avec Maurice LAMPE, le colonel de SAINT-GAST M. CARTER, par les autorités américaines, pour témoigner au procès des S.S. de Mauthausen qui s'est ouvert à Dachau le mercredi 29 mars 1946.

Je dois avouer franchement que si je suis parti avec une grande satisfaction, ce n'est pas le même sentiment qui m'animait au retour.

Le procès est trop long. Pourquoi faut-il huit semaines pour juger 61 de ces criminels sur les quelques milliers affectés au camp et qui sont responsables de la mort de 170.000 personnes, parmi lesquelles des milliers de Français?

Pourquoi la justice américaine a-t-elle besoin de témoins qui ont vu personnellement tel ou tel accusé donner volontairement la mort à un ou plusieurs détenus?

Il y avait 3.000 S.S. à Mauthausen, il y a 170.000 victimes, une moyenne arithmétique donne 70 détenus sur la conscience de chacun de ces criminels.

Ils peuvent ne pas être tous coupables, nous diront les Américains. Allons donc, il faut ne pas connaître les camps hitlériens pour penser qu'il y a de bons et de mauvais S.S. Les S.S. des camps étaient tous des criminels vous disent les déportés. Pourquoi écarte-t-on systématiquement l'avis des victimes?

Certes, il y avait des S.S. dont le sadisme et le goût du crime étaient plus développés que chez les autres, mais même si les moins mauvais n'avaient tué que quelques détenus et non quelques dizaines leur responsabilité, en serait-elle moins grande?

Ne seraient-ils pas des assassins?

Ne méritent-ils pas la mort?

Pourquoi cette lenteur? Quel but se cache derrière cette parodie de la Justice?

suite page 3.

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 3 Mars 1946

Le Secrétaire Général RICOL fait un rapport général sur le travail réalisé par l'Amicale depuis la dernière assemblée générale. Il traite en particulier du problème des recherches, des questions sociales, de l'état d'organisation et du criblage.

Une très large discussion s'engage sur la nécessité d'accélérer la délivrance des actes de décès et des suggestions sont faites, dans ce sens, au Ministre.

M. LAMPE, chef de cabinet du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, indique les dispositions prises par M. CASANOVA à ce sujet, et explique les difficultés et l'état dans lequel a été trouvé le Ministère après la prise de possession de celui-ci par le nouveau Ministre.

Le conseil décide de faire, dans le bulletin, une certaine publicité aux livres qui ont paru sur les camps et notamment sur les trois livres concernant Mauthausen, de TILLARD, François WETTERWALD et de Gilbert DEBRISSE-DREYFUS.

HAVEZ proteste contre les tracasseries administratives imposées aux déportés notamment en matière de visites médicales où les déportés sont obligés d'attendre de longues heures, et il demande qu'une intervention soit faite auprès des services compétents.

Une large discussion s'engage ensuite, à savoir s'il y a opportunité, pour un déporté, à intervenir en faveur d'un traître condamné par les tribunaux. Il est décidé que, en aucun cas, un membre de l'Amicale ne pourra intervenir favorablement pour un traître condamné, même si celui-ci a pu rendre, d'autre part, des services à la Résistance.

Le conseil décide d'accélérer la parution du livre blanc de l'Amicale de Mauthausen et s'attache à décrire l'activité de la résistance clandestine dans le camp.

qu'ils alerteraient le Gouvernement Français en lui demandant de tout mettre en œuvre pour aller chercher rapidement les rescapés des camps nazis.

Parallèlement à cette évacuation, une caravane formée par les plus grands malades du Revier montait de l'infirmerie vers les chambres à gaz afin d'y être exterminée. Les chefs nazis voulaient faire disparaître les preuves les plus flagrantes de leur cruauté. Parmi ces 1.500 grands malades, il y avait 200 Français, pour lesquels le Comité clandestin français multiplia ses efforts afin de les soustraire à cette mort cruelle, 150 d'entre eux purent, grâce à lui, et à nos amis tchèques échapper à cette mort terrible. Depuis le départ du premier convoi, chaque jour 400 déportés politiques étaient évacués.

Le 23 avril, un nouveau convoi de 180 Français est pris en charge par la Croix-Rouge. Le 27, c'est encore un convoi de 570 Français qui est dirigé vers la Suisse. A cette date, tous les Français valides se trouvant au camp proprement dit de Mauthausen sont évacués, je reste seul, mais les Allemands font revenir de tous les kommandos, Français, Belges et Luxembourgeois; nos camarades arrivent pleins d'espoir, croyant leur libération proche, mais les camions de la Croix-Rouge n'arrivent plus; leur espoir fait place à l'angoisse, tous se demandent s'ils reverront un jour leur pays; les Français revenus des kommandos sont mis en quarantaine où ils vivent dans les plus grandes privations et dans des conditions d'hygiène épouvantables, notre Comité Français s'efforce de soulager la misère de nos camarades, en distribuant au mieux, des colis que la Croix-Rouge a apportés; hélas! ceux-ci ont été en partie pillés par les S.S. Leur chef BACHMEYER a, à lui seul, pris 600 kgs de chocolat et des milliers de paquets de cigarettes. Le Comité Français prévoit encore le moment où il faudra lutter pour éviter l'extermination du camp. En raison du départ des Français, il s'agit de réorganiser tout l'appareil militaire et la solidarité dans notre nouveau collectif. Il faut faire vite, car nous apprenons que les S.S. doivent faire sauter le camp et mettre le feu à tous les blocks. En quelques jours, nous réussissons à former l'appareil militaire qui devra, le jour venu, contribuer à la lutte pour empêcher l'extermination du camp.

La nuit du 4 au 5 mai est terrible; quelques camarades seulement sont au courant des intentions des nazis; ils doivent être en alerte constante, interdiction leur est faite de dormir.

L'avance précipitée des troupes américaines empêche les Allemands de mettre leur sinistre plan à exécution; ce n'était plus qu'une question de quelques heures. Les S.S. se groupent autour de leur chef BACHMEYER et se retirent sur les bords du Danube, en face du village de Mauthausen.

Le 5 mai. Il est 2 heures lorsque nous voyons apparaître le premier tank américain, suivi de deux autres; à ce moment, il ne restait plus au camp que quelques S.S. et des policiers viennois.

Comment décrire le délire et l'enthousiasme qui éclatent! Ce sont des heures inoubliables, tous s'embrassent et ne savent comment exprimer leur immense bonheur! Et voilà qu'apparaît, hissé en haut du portail, le drapeau français, fait clandestinement à l'intérieur du camp, à sa vue l'émotion nous étreint, nous pleurons tous de joie et spontanément nous entonnons en chœur la Marseillaise.

A l'arrivée des premiers tanks américains, notre appareil militaire, entre immédiatement en fonction et veut assurer l'ordre du camp, mais les déportés sont tellement affamés que nous sommes débordés; ils se ruent sur la cuisine S.S., se battent, s'entre-tuent et nous découvrons plus tard des déportés morts dans les autoclaves, dans lesquels il y avait encore de la soupe!

Une heure après leur arrivée, les tanks s'en retournent, nous laissant nous débrouiller seuls. L'appareil militaire, composé de 800 hommes dont 100 Français, a des tâches multiples et écrasantes. Eviter le pillage du magasin à vivres; assurer le ravitaillement des déportés de la façon la plus équitable et aussi protéger militairement le camp contre l'attaque des 400 S.S. qui, sous les ordres de BACHMEYER, menacent de repasser le Danube et de nous exterminer.

La nuit du 5 au 6 mai a été la plus terrible et la plus angoissante que nous ayons vécue. Dans la nuit, il y eut un commencement d'attaque des S.S., mais grâce à l'organisation militaire sous le commandement d'un major russe et d'un colonel espagnol, les 18.000 internés ont été sauvés, nous n'avons eu à déplorer qu'un mort espagnol et douze blessés; je veux signaler ici l'attitude courageuse de nos camarades espagnols; grâce à eux, nous avions pu nous emparer des armes et ils ont été avec nos camarades soviétiques les éléments moteurs de notre organisation militaire.

Nous vécûmes alors trois jours ainsi livrés à nous-mêmes sans pain, sans ravitaillement. Il nous fallut assurer par nos propres moyens la subsistance des déportés et leur protection. Enfin, au bout de cette période, les Américains arrivèrent en masse, occupèrent la région et le camp. Hélas, au bout de quelques jours, une déception nous attendait encore, les Américains nous distribuèrent des conserves, mais fermèrent le camp, nous empêchant ainsi d'aller réquisitionner la viande fraîche qui aurait constitué une nourriture plus appropriée pour notre état déficient et qui aurait sans doute sauvé de nombreux d'entre nous. Tout en assurant le fonctionnement du camp, le Comité Français lutte à présent pour une évacuation rapide de ses ressortissants. Tout est mis en œuvre: lettres, télégrammes au Gouvernement Français, protestations auprès des autorités américaines qui nous refusent, parce que civils, de nous évacuer par avion. Nous réussissons enfin à faire partir nos camarades vers le terrain d'aviation de Linz, grâce à une sortie massive que nous faisons à l'insu du colonel américain. Arrivés au terrain, la situation se tend, les Américains refusant d'évacuer les Français et nous menaçant de nous faire remonter à Mauthausen. Je me rends avec le délégué de la Croix-Rouge Internationale auprès du colonel commandant l'aérodrome, lui demandant à tout prix de rapatrier les déportés français qui attendent déjà depuis deux jours.

Le 19 mai, à 23 heures, après de longues discussions, le colonel me promet enfin que le lendemain, tous les Français seraient rapatriés par avion, nous avons eu à déplorer six morts pendant notre attente à l'aérodrome.

Le 20 mai, l'ensemble des déportés français relativement bien portants est dirigé vers la France par avion ou camions de la Croix-Rouge Internationale. Tous les malades de l'infirmerie avaient été placés dans les hôpitaux sous le contrôle américain, à partir du 15 mai.

Avant de quitter le camp de Mauthausen, tous les déportés de toutes les nations qui y étaient représentés, se réunirent devant le four crématoire, préalablement couvert de fleurs, et là, les membres responsables de chacun des Comités Nationaux respectifs, rendirent hommage à nos chers camarades morts dans ce camp maudit; nos cœurs se serrèrent à l'évocation de tant de visages d'amis que nous ne reverrions plus, et qui n'auraient pas la joie du retour.

En terminant ce récit, qu'il me soit permis d'assurer les familles de notre sympathie émue, et de rendre à nos chers camarades disparus un nouvel hommage; nous nous donnons dans nos pensées et dans nos cœurs leur exemple, leur force et la combativité pour poursuivre la tâche pour laquelle ils sont morts.

P. S. — Je voudrais saluer ici la mémoire de notre cher Camarade BUCHSENSCHUTZ, pasteur à Montbéliard, membre du Comité d'Administration de notre Amicale, mort le 10 avril 1946 dans cette ville qu'il aimait tant.

BUCHSENSCHUTZ a été un exemple de parfait camarade et de dévouement, il a participé d'une façon active à la libération du camp de Mauthausen, dépensant ses nuits sans compter pour activer le rapatriement de nos camarades français.

E. V.

Que la femme, les enfants et la famille de notre cher disparu trouve ici l'expression de nos condoléances émues.

RÉCUPÉRATION DES OBJETS PERSONNELS DES DÉPORTÉS

Nous signalons que le Service qui s'occupe des objets personnels des déportés, objets qui auraient pu être retrouvés dans les camps et ramenés en France, a été transféré du 50, avenue Bugeaud au 66, avenue Foch, PARIS (16^e). Les intéressés sont donc priés d'écrire ou de se rendre à cette nouvelle adresse du Service des Litiges.

COMMUNIQUE A LA PRESSE

Rassemblement à Compiègne du 15 au 18 Août

LA FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES ET DES INTERNES, RESISTANTS ET PATRIOTES, LA FEDERATION NATIONALE DES PRISONNIERS DE GUERRE, L'UNION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS, LA FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES DU TRAVAIL, qui groupent dans leur sein la plus grande partie des rapatriés et des Anciens Combattants, ont décidé d'organiser à COMPIEGNE du 15 au 18 août, un grand rassemblement national pour commémorer les journées glorieuses et tragiques que vécut la France ces dernières années.

Pourquoi COMPIEGNE? Parce que dans l'histoire de Compiègne c'est l'histoire de notre pays que tous les Français peuvent revivre.

C'est là que fut signé en 1918, après quatre années de luttes héroïques, l'armistice ouvrant tous les espoirs d'une paix durable.

Les Français, au mépris de leur vie, avaient, après des souffrances loupées, brisé les hordes ennemies au-delà des frontières.

Les Anciens Combattants espéraient que leurs sacrifices seraient les derniers maux, de 1940 à 1944, l'ennemi rassemblait dans un camp des milliers de patriotes qui, n'ayant pas accepté l'humiliation de la défaite et la honte de la capitulation, furent internés et déportés. Compiègne était pour eux la dernière ville de cette France, encore à leur cœur et qu'ils voulaient libérer de l'envahisseur hitlérien.

C'est encore COMPIEGNE qui accueillit les premiers prisonniers ennemis sous l'occupation. Après la libération, de nombreux rapatriés furent dirigés sur son centre démobilisateur.

C'est aussi COMPIEGNE qui vit partir les premiers contingents de cette abominable escroquerie qui fut la soi-disant « relève », prélude à la déportation en masse des Français pour le travail en Allemagne.

Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre, Déportés Politiques, Déportés au Travail d'ores et déjà vous retenez ces dates du 15 au 18 août et vous viendrez manifester votre foi en la grandeur de notre Patrie, et votre volonté de la faire redevenir grande, forte et indépendante.

Parents, fils, filles, amis, vous vous joindrez à tous les Combattants pour que ces journées nationales soient le symbole de l'unité française, indispensable à la renaissance de notre Pays, gage de la Paix du monde.

PROCÈS DE MAUTHAUSEN (suite)

Il y a nous a-t-on dit 7.000 S.S. criminels de guerre à Dachau en attente de jugement. Depuis la libération des camps, un procès a eu lieu, celui de Dachau. Sur 40 accusés, 36 condamnés à mort (depuis plus de 3 mois que le verdict a été prononcé. Ils n'ont pas encore été exécutés. L'Amicale de Dachau vient d'envoyer une protestation contre les grâces intervenues en faveur de trois de ces 36).

Puis un deuxième procès celui de Mauthausen avec 61 accusés. Il se terminera au début de juillet.

Un troisième procès s'ouvrira après celui-ci, pour le camp Jranienburg.

En 14 mois 101 S.S. jugés, il en restera 6.899. Quand le dernier de ces criminels sera-t-il jugé?

Pendant ce temps, ces grelots se reposent, ils engraisseront : 200 calories par jour, 10 cigarettes par jour, ils prennent des bains de soleil toute la journée, ainsi que l'indiquait Maurice LAMPE dans son article paru dans le journal de la Fédération.

Pour que ces monstres soient déclarés coupables, ils doivent avoir été vus tuant des déportés. Quelle ironie.

Peut-être les juges américains appelleront-ils en témoignage les ectoplasmes des 170.000 victimes qui viendront individuellement désigner sur le banc d'infamie celui qui lui donna la mort.

Peut-être en appelleront-ils aux mânes de ces aviateurs américains mitraillés alors qu'ils descendaient en parachute.

Peut-être en appelleront-ils aux témoignages des quarante-huit aviateurs anglo-saxons qui furent massacrés d'une horrible manière en septembre 1944 par les S.S. à la carrière de Mauthausen.

Et puis, pour être logiques, les organisateurs de ce procès devraient se douter qu'un détenu peut ne pas connaître tous les accusés (même si ceux-ci étaient de son Kommando). Alors, pourquoi les Américains ne convoquent-ils pas comme témoins les 80.000 survivants du camp? C'est le seul moyen de faire quelque chose d'effectif, de réel et de juste.

Pourtant nos amis américains n'ont pas été chiches, plus de 100 témoins ont été convoqués. A quatre, nous sommes partis d'Orly avec un transport de 30 places — dont 25 vides.

Ils ont poussé le souci jusqu'à reconstituer l'atmosphère du camp, les témoins ont couché dans le camp même, dans des bâtiments affectés à cet effet sur des lits de camp.

A notre arrivée, le Colonel de SAINT-GAST, M. CARTEL,

LAMPE et moi-même, reçûmes trois couvertures kakiées — 2 draps, un oreiller et nous aimâmes faire notre lit dans une immense pièce (un ancien garage désaffecté, paraît-il) où étaient dans un coin pêle-mêle, des armoires et une vingtaine de lits.

Mes draps étaient sales, ceux de LAMPE trop courts.

Ce premier accueil nous rendit sympathique à l'extrême l'esprit d'organisation de nos amis et le tact mis à nous recevoir.

Le lendemain journalier de prisonniers de guerre en corvée (ou, pas très peudie) qui nous déclaraient leur fierté d'être Allemands, enchaînant de la façon la plus agréable notre soif de justice et notre désir de venger nos camarades.

La porte close de leur mess (d'officiers ou de soldats) devant nos vêtements habits civils (sans doute peu recommandables puisque nous sortions des camps) nous obligeait à faire de longues promenades dans l'enceinte du camp de Dachau et nous rappelait le plaisir des aller-retour sur l'Appel Platz alors que nous étions détenus. Et lorsque, fatigués, nous rentrions c'était la cacophonie habituelle des brocs, ou les témoigns de diverses nationalités commentaient chacun en leur langue, les événements du jour.

Nous avons, Maurice LAMPE et moi-même, des lettres du Ministère de la Justice nous indiquant que notre absence serait de deux à trois jours au maximum. Nous avons emporté du linge et le nécessaire de toilette en conséquence. Nous sommes restés 9 jours.

Un médecin a été appelé dix-sept jours avant l'ouverture du procès. Quand il a déposé, il terminait son mois de présence.

Le vice-président de notre Amicale, le professeur Roger HEIM, en compagnie de Pierre CHOUMOFF, qui furent également convoqués, eurent « l'immense joie » de tomber sur des témoins comme eux, et qui étaient des criminels, assassins de Français tel le comte polonais DONIMSKY. Signifié aux Américains, ceux-ci répondirent que les 61 accusés leur prenaient trop de temps pour qu'ils puissent s'occuper de la valetaille. Convoqués également pour 3 jours maximum, ils durent repartir une semaine après sans avoir pu déposer.

Le professeur HEIM et CHOUMOFF se virent interroger par un avocat de la défense (les avocats sont tous Américains) qui, en tête-à-tête, essaya de leur démontrer qu'après tout, ces hommes n'étaient pas si coupables qu'on le disait, et qu'ils risquaient une peine infamante, le pendaison, qui, si elle était exécutée, ferait retomber l'infamie sur la famille — qu'ils (les déportés) devaient penser aux pères, aux mères, aux enfants de ces accusés, et ne pas trop les charger.

Voici quelques impressions sur ce procès. Qu'en penser?

J'ai déjà eu l'occasion de donner une opinion sur le procès de Nuremberg. De plus en plus, j'ai l'impression qu'il s'agit là d'une comédie destinée à leurrer, les victimes, à berner le monde entier.

CE QUI AURAIT DU ETRE FAIT

Certes, ce n'est que mon opinion, elle est bien modeste mais je la dis simplement, avec mon bon sens et mon expérience de résistant patriote d'abord, de déporté ensuite, et de celle-ci, j'exclue tout esprit de vengeance que je serais en droit de manifester :

1° ne pas employer pour le jugement de ces monstres la juridiction criminelle en vigueur dans un pays. Mais créer une juridiction spéciale, rapide, correspondante à l'horreur et au volume (si l'on peut dire) des crimes commis;

2° Faire siéger des cours martiales qui termineraient les procès en quelques jours et feraient appliquer la sanction immédiatement après le verdict.

En effet, la juridiction adoptée par un pays n'a pas été créée par un idéaliste épris de justice, qui aurait pu prévoir les dérèglements possibles dans le comportement des hommes les uns envers les autres.

La juridiction d'un pays est déterminée par des règles de conduite que doivent respecter des individus ou des collectivités par rapport aux formes économiques et politiques sur lesquelles sont basées le pays.

La juridiction n'est que la matérialisation de comportements d'hommes, les uns envers les autres, ce n'est que leur légalisation.

Telle chose existant, les hommes pourront ou ne pourront pas faire ceci ou cela.

Les lois ne sont pas immuables en elles-mêmes. Combien de fois dans l'histoire d'un pays ont-elles changé, pour un délit identique. Hier n'étions nous pas condamnés par Vichy ou le boche : aujourd'hui, n'essayons-nous pas de faire condamner les traîtres, les collaborateurs et les fascistes?

Aujourd'hui si, en vertu de ces principes, la juridiction criminelle a prévu le pillage, le vol et l'assassinat individuel, quel est le pays, quel est le législateur qui a prévu le pillage, le vol et l'assassinat de populations entières, faits par les nazis et les crimes atroces des camps de concentration?

Ces juridictions prévoient le vol, le pillage et l'assassinat qui se manifestent parfois sous l'aspect d'une bande organisée; même quand celles-ci sont composées d'une ou deux douzaines de criminels les usages en vigueur peuvent être valables. Comment peuvent-ils être valables quand il s'agit d'une bande crapuleuse composée de centaines de milliers, voire de millions d'individus qui tous ont participé aux crimes, ont pillé, volé détruit et incendié. Les méthodes bonnes pour juger des crimes individuels ou assimilés comme tels, ne sont plus valables pour juger des

crimes commis par une collectivité d'individus, et il n'est pas étonnant qu'avec de telles méthodes, des monstres soient acquittés parce que toutes leurs victimes sont mortes et parce que devant eux, au procès, il n'y aura personne pour les accuser nominativement.

Il n'est pas étonnant que parmi les chefs criminels, actuellement et toujours en train d'être jugés à Nuremberg, un certain nombre d'entre eux puissent réussir à sauver leurs têtes.

Il n'est pas étonnant que seize mois après la libération, cent un criminels aient été jugés en zone américaine, et que dans cette même zone, il en reste encore six mille neuf cents à juger.

Il n'est pas étonnant que, seuls, onze des quarante-sept accusés de Belsen aient été condamnés.

Il n'est pas étonnant que le fascisme se réorganise en Allemagne, et que, pendant mon dernier séjour, mille dirigeants d'organisation secrète hitlériennes aient été arrêtés.

Il eut fallu créer une juridiction spéciale si toutefois cela eut été jugé utile, faire en sorte que les procès soient terminés en quelques jours, et que la sentence soit appliquée dans l'heure suivant le verdict.

Cette façon d'agir eut été le seul moyen de venger les millions de victimes des fascistes hitlériens. La peine capitale aurait servi d'exemple à ceux qui, dans l'ombre, mais presque ouvertement, préparent la revanche, et aurait permis de respirer un air plus pur dans un monde plus propre.

Aujourd'hui nous sommes inquiets. Pourquoi cette comédie ? A quelles fins veut-on la faire servir ?

Nous disons nettement que ces agissements sont contraires à l'esprit de justice qui anima tous les peuples au cours de cette dernière guerre.

Ils ne correspondent pas aux intérêts bien compris de la démocratie mondiale. C'est pourquoi nous ferons entendre notre voix toujours plus fort, car nous avons à venger nos morts. Nous en avons fait le serment, et nous le tiendrons.

PENSIONS

Par ordonnance N° 45.322 du 3 mars 1945, parue au Journal Officiel, les internés et déportés blessés, opérés, accidentés ou malades pendant leur déportation ou leur internement, peuvent faire valoir leurs droits à pension, s'il est résulté de ce fait une incapacité de travail, une invalidité supérieure à 10 %. Cette invalidité sera détectée par examen médical.

Si les déportés et internés peuvent fournir la preuve effective et contrôlable de leur appartenance à la résistance, soit par liaison directe, soit par filiation, le régime des pensions dites « d'invalidité militaire » leur est applicable.

Au cas contraire la pension peut être obtenue au titre de « Victimes civiles ».

POUR LES ETRANGERS.

Le régime des pensions civiles ne peut leur être appliqué qu'au cas de naturalisation française.

Il est donc indispensable pour ceux ayant gardé leur nationalité de fournir la preuve d'appartenance à la résistance afin qu'ils bénéficient du régime des « Pensions Militaires ».

PENSIONS DE DECES.

Les veuves, orphelins et ascendants directs de déportés ou d'internés décédés en captivité ou en déportation ou à leur retour en leurs foyers, exécutés sur l'ordre de l'ennemi ou du gouvernement de fait, dit « ETAT FRANÇAIS », ou disparus peuvent faire valoir leurs droits à pension s'ils sont en possession d'un acte de décès, de présomption de décès, ou de disparition, délivré par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes des deux guerres.

Il est recommandé aux requérants de rechercher la preuve d'appartenance à la résistance du décédé afin de bénéficier du régime des Pensions Militaires et d'obtenir la mention « MORT POUR LA FRANCE » et faire admettre les orphelins comme pupilles de la Nation.

MENTION « MORT POUR LA FRANCE ».

Pour les déportés politiques décédés en captivité ou en déportation, il faut que l'acte de décès soit transcrit sur les registres de l'Etat-Civil de la Mairie du dernier lieu d'habitation du décédé et au cas de non-domiciliation à la Mairie du premier arrondissement de Paris, et munis des justifications demandées par l'ordonnance 45.2717 du 2 avril 1945.

a) attestations des actes de résistance ayant entraîné la mort.
b) copie de l'avis de l'exécution ou témoignage.
c) témoignage sur la cause du décès, soit en prison, soit au camp.

d) une attestation d'origine du Ministère.

La demande de mention « MORT POUR LA FRANCE » sera adressée avec toutes pièces utiles au Service de l'Etat-Civil du Ministère des Anciens Combattants et Victimes des deux guerres, 37, rue de Bellechasse, Paris.

ADMISSION DES ORPHELINS comme « PUPILLES DE LA NATION ».

Suivant la loi du 26 octobre 1922, les orphelins de déportés ou d'internés « MORTS POUR LA FRANCE » seront admis comme pupilles de la Nation. La demande sera adressée à l'Office Départemental des pupilles de la Nation par le tuteur ou un membre de la famille et être accompagnée :

- 1° Deux bulletins de naissance de l'enfant;
- 2° Deux bulletins de l'acte de décès au père ou de la mère « MORT POUR LA FRANCE »;
- 3° Un certificat de domicile;
- 4° Attestation de pension, allocation ou ressources d'un des parents;
- 5° Un bulletin de mariage si un des parents est encore vivant;
- 6° Une copie du conseil de famille.

ACTE ET PRÉSUMPTION DE DÉCÈS

Les déportés politiques, les internés politiques et les familles des disparus et décédés ont enregistré avec une vive satisfaction la nomination d'un Ministre des Anciens Combattants et Victimes des deux guerres en la personne de LAURENT CASANOVA.

Des son arrivée au Ministère ce dernier a bien voulu nous préciser qu'il se fixait comme tâche principale de venir en aide aux déportés internés et familles déçus par la longue attente de renseignements, de précision sur les dates de décès dans la délivrance d'attestations, d'actes officiels par la précédente gestion au Ministère laquelle s'est montrée ostensiblement défectueuse.

LAURENT CASANOVA, en faisant la fusion de l'ancien Secrétariat des Prisonniers Déportés et Réfugiés et du Secrétariat des Anciens Combattants nous donne l'assurance qu'avant le 1^{er} juillet 1946 toutes les familles de nos camarades seront en possession d'un acte de décès ou de disparition.

Au cours des derniers mois écoulés les renseignements officiels venus des différentes zones d'Allemagne (Liste des emplois, cements des tombes dé. c. é. s., déclaration de certains S.S. inculpés, archives, etc.), ceux obtenus et recueillis par les Amicales des Camps ont permis de confirmer en certitudes les renseignements que pouvait avoir le Service de l'Etat-Civil du Ministère et de permettre l'établissement des actes de décès officiels.

Le Ministre nous indique que les services qui délivraient 20 actes de décès par jour en établissent à l'heure présente 200 et que cette cadence va être augmentée ce mois-ci jusqu'à atteindre celle de 2000 par jour.

Par ailleurs, le Ministre a demandé à ses services de procéder à l'établissement d'un service de renseignements pour la régularisation d'état civil des non rentrés, et les familles de nos camarades vont ainsi pouvoir obtenir dans un proche avenir tous les papiers nécessaires à leur situation.

Les formalités se trouvent maintenant très simplifiées par suite de l'ordonnance du 18 mars 1946 faite par le Ministre des A. C. et V. G.

Dans toutes les directions départementales du Ministère des Anciens Combattants et Victimes des deux guerres, dans nos comités locaux et départementaux de la Fédération, les familles trouvent à leur disposition une formule de « demande de régularisation d'état civil des non rentrés » et qui, dûment remplie et jointe à :

Un extrait, sur papier libre, de naissance du non rentré;

Un extrait sur papier libre, d'acte de mariage s'il y a lieu. n'aura qu'à être retournée aux directions départementales du Ministère des Anciens Combattants et Victimes des deux guerres.

Dès réception de la demande des recherches sont effectuées auprès de la Fédération, des Amicales du Service des Recherches et Missions Etrangères et les certitudes établies, l'acte de décès est immédiatement rédigé et transcrit à la Mairie du dernier lieu de résidence du non rentré.

Si l'état du dossier ne permet pas de dresser un acte de décès les Services établissent une décision de disparition. Un acte sera envoyé à la famille afin que celle-ci puisse faire valoir ses droits. Cet acte permettra de formuler la demande de jugement déclaratif d'absence au Procureur de la République.

Les familles de nos camarades disparus et décédés peuvent de ce fait obtenir les justes réparations auxquelles elles ont droit à savoir, allocations, primes et pensions.

DOCUMENTATION JURIDIQUE.
J. VILLENEUVE.

HOMOLOGATION DES GRADES - DÉCORATIONS

Un grand nombre de nos camarades déportés avait acquis dans la lutte contre l'envahisseur un grade correspondant à leur valeur personnelle dans les organisations de résistance.

Malgré de multiples démarches de leurs organisations respectives et de notre Fédération, nombreuses sont les familles qui

RECTIFICATION

DANS NOTRE BULLETIN N° 4, IL FAUT LIRE :

Les renseignements ci-dessous, nous sont communiqués par nos camarades déportés.

Fernand DUBOIS, à Chauny et non Ferdinand DUBOIS, à Charcy; PORGES et non PORGAS; FLAHAUT et non FLAHART; LOE-VILLOT et non LORILLOT; LECLERCQ et non LECLERC; DUTEMPS et non DUTERS; TOURNEBISE et non TOURNEVISE; BANLIER et non BALIEU; GREAU et non CREAM; GOURMELEN et non GOURMEIEN; QUEMIN et non QUENIN; ROQUIGNY et non ROGNINI; CASSEDANNE, décédé le 8/9/43 et non le 8/9/46; DESSAUX, N° Mle 47.559 au lieu de 47.359; ROTH, N° Mle 47.793 au lieu de 67.793; RONGERE et non ROMBER; DUCARNU et non DUCARNE; René LEDUC, né à La Bresse au lieu de La Besse; SALFRANT René, SALFRANT Roger, nés à Saint-Benoît-la-Chapelle et non à Savenoit; SIBILLE André, né à Eloyes et non à Floyes; THIERY Maxime, décédé à Loibl-Pass et non à Mauthausen; MONTAUT Jean, N° Mle 53.934 au lieu de 63.934; JUSOT Claude, au lieu de JUSSOT, décédé le 15 mars 1945 et non le 15 mai; LUCAS Albert, né à Montbizot et non à Bontbeau; BUISSON Marius, décédé à Gusen I au lieu de Mauthausen; TARLE et non TARIER; MENORET Paulette et non MENARET; PRIEUR Joseph au lieu de FRIEUR. QUINTIN au lieu de QUINTINE, né à Villard Bonnot et non Villard Bon Mot; MADRENE Henry au lieu de MALRENNES; MONNET François, décédé le 8/7/44 et non le 8/8/44; GRENAT René, né à Vacheresse et non à Fachencase; ECHARMIER et non ECHERMIER, né à Fetermes et non à Fetermes; LOMBARDO André, né à Marthod au lieu de Mantord; ROZINOER au lieu de ROSINOER, décédé le 30/3/4 et non le 30/3/46.

Déportés ne figurant pas sur la liste officielle de décès et dont les décès sont confirmés par des rapatriés :

Abbé Pierre DESWARTE, décédé le 8 juillet 1944 à Melk;

NEGREVERNE, né à Bailly Canois (S. & M.), décédé à Mauthausen en mai 1944;

Yves CHEVALLIER, 5368?, décédé le 17 mai 1946 à Mauthausen;

LACAZE, 53.85?, décédé fin avril 1944, demeurait à Montreuil-Bellay;

Jules LOTTIN, décédé à l'infirmerie de Linz le 12 mai 1945;

Jean VUILLEMIN, né en 1922 ou 1923, est décédé fin avril à Linz III;

Paul PERRAUDEAU, d'Aizenay (Isère), décédé à l'infirmerie de Linz après le 15 mai 1945;

NAUDET, décédé à Passau le 8 ou 9 avril 1945;

Théophile JULIEN, N° Mle 26.195, décédé le 3 ou 4 février 1944 à Red-Zipf;

BONNELLI, d'Aix-en-Provence, décédé à Ebensee en avril 1945;

Pierre MASSART, de Lethuin (E. & L.), décédé à Gusen I;

Roger DESCHAMPS, du Perreux, décédé à Gusen I;

Fernand BONNARD, de Noisy-le-Sec, décédé à Gusen I;

Lucien TOUBLANC, de Paris, décédé à Gusen I;

Auguste GARNIER, décédé à Gusen I;

Maurice GOUGET de Gouvix (Calvados), décédé à Gusen I;

Edouard DELALANDE, décédé pendant le rapatriement.

Lucien FOURD, de Montfermeil;

Georges FAVRE, décédé le 17 novembre 1944 à Florisdorf.

PROPAGANDE

A la suite de la note de notre Commission de rédaction et de propagande, nous avons déjà reçu le contenu in-extenso d'une conférence de M. PHILIPONEAU sur ses souvenirs de déportation à Sarrebruck, Mauthausen et Linz.

M. HOULGATTE, de Génissiat, nous a envoyé quelques dessins pris sur le vif, et nous en proposons d'autres. Nous remercions ces camarades et invitons ceux qui ne l'ont pas encore fait à nous envoyer rapidement leurs souvenirs du camp.

NOUVELLES BRÈVES

Les camarades passés à Sarrebruck avant Mauthausen, sont avisés que le dénommé DOBOST, pillard de colis et meurtrier, a été condamné à mort.

M. ADAM nous communique également que des plaintes ont été déposées contre :

- 1° KARL ROLL, ex-kapo à Schwechat et Florisdorf;
- 2° VALDEMAR (le rouquin), sou-kapo des cuisines bloc 4, à Schwechat, et lageraltester à Schwechat II, enfin oberkapo à Florisdorf;
- 3° JOSEPH le Polonais, Schwechat, bloc III, indiquer nom de famille V...;
- 4° FRANZ, dit Cyrano de Bergerac, bloc III, puis lager-altester à Florisdorf.
- 5° LE NÉGRON, ex-kapo espagnol du lagerbau Schwechat-Florisdorf (précise identité);
- 6° M. et Mme GUILLOIN, de Fourchambault, pour extorsion de colis et chantage à la correspondance envers les déportés de Schwechat et Florisdorf;
- 7° A. MALAVOY, ex-lieutenant, pour responsabilité dans la mort de nombreux Français.

Que les camarades de ces kommandos nous transmettent rapidement tous les renseignements qu'ils possèdent pour compléter ces dossiers et, le cas échéant, en ouvrir d'autres.

Les camarades rapatriés du kommando de Loibl Pass, engagés dans l'armée yougoslave, sont avertis que les photographies de la brigade Liberté sont mises en vente, grandeur cartes postales au prix de 5 francs l'unité ou de 350 francs la collection complète (70 photos). Adresser les commandes à BRETON Louis, 8, rue Vieille Levée, Orléans. Les épreuves peuvent être vues au siège de l'Amicale, 10, rue Leroux.

Camarades de Loibl Pass qui avez des accusations à apporter contre vos anciens kapos faites-les parvenir à l'Amicale.

Déjà LANG, MEYER, BREUX, LISBETH, STADLER ont été arrêtés grâce à l'activité de nos camarades. Mais d'autres courent encore et vos témoignages sont nécessaires. Ces témoignages devront être légalisés soit par votre commissaire de police, soit par le maire de votre localité.

A LA MÉMOIRE DES MARTYRS DU CAMP DE LA MORT DE Mauthausen

Le samedi 4 mai, veille de l'anniversaire de leur libération, 400 patriotes environ, ex-déportés du camp d'extermination de Mauthausen, ainsi que des membres des familles de disparus, sont groupés au métro George V pour se rendre à l'Arc de Triomphe.

Quelques instants plus tard, ceux-ci, joints à plusieurs autres organisations d'anciens combattants, défilent sur les Champs-Élysées en direction de l'Arc de Triomphe pour aller s'incliner sur la tombe du Soldat Inconnu.

Au premier plan de cette manifestation du souvenir :

Le Professeur HEIM, membre de l'Académie des Sciences, Vice-Président de l'Amicale, membre du Comité Français de Mauthausen à la libération;

Frédéric RICOL, Secrétaire de la F.N.D.I.R.P., Secrétaire général de l'Amicale de Mauthausen;

Emile VALLEY, Secrétaire adjoint de l'Amicale, ex-dirigeant du Comité Français de Mauthausen;

Raymond HALLERY, Secrétaire adjoint de l'Amicale;

Auguste HAVEZ, dirigeant du Comité clandestin de Melk et Ebensee, membre du Conseil d'administration;

Le Docteur Gilbert DREYFUS, membre du Conseil d'administration;

Jean BRIQUET, Chef de cabinet du Ministre du Travail, membre du Conseil d'administration;

Maurice PASSARD, Secrétaire du Syndicat des Métaux, responsable du Comité clandestin de Gusen;

TILLARD, écrivain, rédacteur de « Ce Soir », auteur du livre « Mauthausen ».

Se sont excusés comme étant retenus par leurs occupations : Maurice LAMPE, Chef de cabinet du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, Secrétaire général de la F.N.D.I.R.P., membre du Conseil d'administration de l'Amicale;

André ULMANN, écrivain, Président de l'Amicale, dit « PI-CHON »;

RABATE, Vice-Président de l'Amicale.

Un coussin en forme de triangle garni de fleurs rouges, rappelant le triangle des déportés politiques dans les camps, et sur lequel se détache un grand F en fleurs blanches, est déposé sur la dalle.

A la sonnerie « aux Morts » les drapeaux s'inclinent et M. le Professeur HEIM, Vice-Président de l'Amicale, dans le plus grand recueillement, ranime la flamme.

Tous ces patriotes, ex-déportés, échappés de l'enfer nazi, unis dans un même élan et une même pensée, renouvellent une fois de plus leur serment de fidélité au souvenir de leurs camarades, victimes des Boches.

Et cet élan qui unit en un seul bloc ces patriotes d'opinions parfois opposées les affermit davantage dans leur volonté de mettre tout en œuvre pour que les ennemis du pays soient mis hors d'état de nuire, et pour que la France renaisse dans la paix, la justice et la liberté.

En cet instant solennel, tous les visages crispés marquent cette volonté. Les espoirs de leurs camarades morts pour que vive la France ne seront pas déçus comme en fait foi ce serment renouvelé à toutes les victimes d'Hitler et de ses complices. Serment qui prend toute sa signification un an après la libération des camps, rendue seulement possible par le sacrifice des peuples à la cause de la Liberté.

Le lundi 6 mai, sur la chaîne nationale, au cours de l'émission : La Tribune de Paris, une interview a été diffusée à l'occasion de l'anniversaire de la libération du camp.

Le thème était le suivant : « la population allemande était-elle au courant des crimes commis dans les camps de concentration ? y a-t-il complicité de sa part ? ».

MM. RICOL : le Professeur HEIM ; le R. P. RIQUET, prédicateur à Notre-Dame ; le Docteur DREYFUS, alias DEBRISSE ; HAVÉZ ; SCHOUMOFF, étudiant ; VALLEY et le colonel MONTERO de l'Armée Républicaine espagnole, répondirent par l'affirmative, engageant entièrement la responsabilité du peuple allemand dans les crimes commis au nom de la civilisation nazie.

GIBON Albert.

Kommando Linz.

RECHERCHES

Nous prions nos camarades rapatriés qui auraient connu les déportés dont les noms suivent, de bien vouloir nous indiquer au plus tôt les derniers renseignements qu'ils possèdent sur eux, et s'ils connaissent le sort qui leur a été réservé.

François HENRY, venant de Dachau. Dernières nouvelles 17 mars 1945;

Benoît VERCHERE, N° Mle 63.276 Bl. PA.;

François LOMMERET, né le 15 juillet 1894, N° Mle 23.284;

Jean GROSFILLEY, Gusen II, vraisemblablement décédé début mai 1945;

Maxime LEPINE, né le 2 mai 1922, vraisemblablement décédé à Gusen après la libération;

Emile FUTIN, vraisemblablement décédé vers le 26 mai 1945 à Ebensee;

Henri GARNIER, né le 23 octobre 1907, présumé décédé le 27 avril 1945;

Alfred PINSAR, vivant à la libération;

Jean GENSAC, venant de Dachau en décembre 1944;

André MEYER, vu pour la dernière fois le 2 février 1945.

Jean BERTH, N° Mle 59.574, dernières nouvelles début mai 1945;

Maurice BURETTE, N° Mle 59.661, se trouvait à Linz en mars 45;

Maurice PEQUIGNOT, présumé décédé le 18 mars 1945;

Marcel POOS, venant de Dachau. Dernières nouvelles, 6 octobre 1944;

Auguste GRANDGERARD, né le 31 mars 1886, présumé décédé le 1^{er} novembre 1944;

Alfred GUILLANI, dernières nouvelles octobre 1944 à Gusen II;

Joseph VIRONÉ, vivant à la libération à Ebensee;

Jean BRUNON, né le 12 septembre 1922, vivant à la libération;

Charles LARROUIL, N° Mle 62.635 bl. S.L.6.;

Jean TARAUD, né le 1^{er} juin 1909.

Joannès GOUTTEJANGE, dernières nouvelles 31 décembre 1944 à Gusen;

Charles PRIOLET, présumé décédé début mai 1945;

Jean CUSSEY, dernières nouvelles Steyr 20 avril 1945;

Georges SUHR, dernières nouvelles janvier 1945, né le 22 juillet 1924;

Gilbert FLOUS, dernières nouvelles janvier 1945;

Louis CHOUVET, né le 3 octobre 1886, vivant à la libération;

Marcel BERNARD, né le 1^{er} mars 1901, vivant à la libération;

Jean Marie MASSEBIAUX, né le 9 février 1897, déporté le 21 mars 1944;

Yves BEAUGEARD, né le 27 mai 1924, venant de Dachau fin septembre 1944;

André LLORCA, N° Mle 12.933, Bl. 19 à Ebensee.

André DUCRET (dit DICK), N° Mle 99.979, présumé décédé le 29 avril 1945;

Marcel SCHUHL, dernières nouvelles 18 janvier 1945;

Commandant Jean LACROIX, né le 15 novembre 1895, dernières nouvelles 12 mai 1945;

Octave DUBRUILLE, dernières nouvelles 4 juin 1945;

Henri HERAULT, N° Mle 26.213 Bl. S.L. dernières nouvelles 6 mai 1944;

Henri SPAKOWSKI, N° Mle 27.063, Bl. 15 Stube B.;

Rémo GIORGIO, né le 4 mars 1928, présumé décédé à Gusen;

Emile BRUN, N° Mle 62.039, Bl. I Melk, dernières nouvelles 11 juillet 1944;

Georges LEBOIS, présumé décédé début mai à Gusen;

Guy PLAT, N° Mle 62.986, Melk, dernières nouvelles 18 avril 1945;

Pierre LOUGUET, né le 19 avril 1923, dernières nouvelles 11 avril 1944, à Linz;

Georges GUILLON, présumé décédé à Gusen II le 22 avril 1945;

Jacques BONVALOT, dernières nouvelles a quitté Mauthausen pour Melk le 20 février 1945.

SITUATION FINANCIÈRE DE L'AMICALE

La parution de notre bulletin intérieur a rendu déficitaire notre trésorerie. Notre désir de renseigner les familles, et l'impression de la liste officielle des décès, a coûté à notre Amicale la somme de 104.715 francs. Le produit des cotisations a rapporté la somme de 60.000 francs. Compte tenu des dépenses déjà effectuées, nous sommes déficitaires d'une somme d'environ 30.000 francs.

Le Bureau de l'Amicale a décidé de faire appel à tous ses membres pour couvrir le déficit. Nous ne pourrions plus faire de publications de noms ni passer la liste de nos camarades qui ne figurent pas sur les listes de décès que nous possédons si nous ne sommes pas en mesure de régler notre situation financière.

Les décisions suivantes ont, par conséquent été prises :

RENOUVELLEMENT DES CARTES 1946

Pour éviter des frais d'impression, le renouvellement se réalisera en collant sur l'ancienne carte, sur l'emplacement de l'année 1945, un timbre qui portera l'indication 1946.

Le prix du timbre est fixé à un minimum de 50 francs. Les adhérents recevront le timbre par retour du courrier après avoir envoyé le mandat correspondant à leur cotisation à M. RICOL, Frédéric, 10, rue Leroux, PARIS (16^e), C.C.P. 533.173, en spécifiant sur le talon : renouvellement de carte

ABONNEMENT JOURNAL

Pour couvrir les frais de bulletin, un abonnement est institué au prix de 50 francs pour l'année. Les personnes désirant recevoir régulièrement le bulletin sont donc priées de bien vouloir faire l'effort nécessaire pour nous aider afin que nous puissions continuer l'œuvre de solidarité que nous avons entreprise envers les familles de nos camarades disparus.

Envoyer les abonnements à Frédéric RICOL, 10, rue Leroux, PARIS (16^e), C.C.P. 533.173, en spécifiant sur le talon : abonnement au journal.

Enfin, nous invitons l'ensemble de nos adhérents à bien vouloir développer toutes les initiatives qu'ils pourraient avoir pour collecter l'argent nécessaire à la vie de notre amicale.

Abonnez-vous au PATRIOTE RÉSISTANT
Organe central de la Fédération Nationale des Déportés
et Internés Résistants et Patriotes.

12 numéros 50 francs
24 numéros 100 francs

Adressez les fonds à la F.N.D.I.R.P., 10, rue Leroux
Paris (16^e) au Compte Chèque Postal 4270-11 en spécifiant au
dos du mandat "PATRIOTE RÉSISTANT".